



L'espoir
Formation

LIVRET D'ACCUEIL



Un établissement de :



Association
L'espoir
Un élan de vie

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre
de la catégorie d'actions suivantes :
Actions de formation

PRESENTATION

L'association L'Espoir est en premier lieu une histoire d'hommes et de femmes, tous coordonnés autour de l'accompagnement des patients.

Des professionnels impliqués, des patients acteurs, et un entourage familial et amical soutenant participent au projet de réadaptation.

Le Centre L'Espoir représente aussi l'ambition de l'association en matière de santé : une référence médicale et soignante, une écoute active et bienveillante de l'accueil à la sortie.

La santé au sein de l'association, c'est la conviction que les compétences issues de la réadaptation doivent être au service de la population et de l'intérêt général bien au-delà du seul périmètre du Centre.

L'établissement défend des valeurs de solidarité dans le respect de chacun, et recherche l'amélioration continue du service médical rendu.

Le Centre L'ESPOIR est impliqué dans la qualité des soins. Vous retrouverez au sein de nos équipes l'importance que nous attachons au respect et à la promotion de ces valeurs.

NOS STRUCTURES



Une hospitalisation courte ou longue dans un Centre de Rééducation et de Réadaptation renommé



Des consultations spécialisées adaptées au monde du Handicap réalisées par des professionnels experts



Des formations dispensées par les professionnels du Centre spécialisés dans les métiers de rééducation et de la réadaptation fonctionnelles

PRESENTATION



L'Espoir Formation

L'Espoir Formation est à l'origine de la création de la formation R.F.R., dont il est le dépositaire exclusif.

Forts de cette expertise pionnière et reconnue, nous avons progressivement élargi notre offre afin de proposer un panel de formations diversifiées, toujours centrées sur les besoins des professionnels de santé et du médico-social.

Cette évolution traduit la volonté de partager notre savoir-faire et d'accompagner les professionnels de santé dans le développement continu de leurs compétences.

Nous sommes certifiés QUALIOPI et puisons notre inspiration dans l'expérience terrain de l'Association :

- Nous nous adressons aux professionnels du secteur médical et médico-social
- L'offre pédagogique est en phase avec les besoins terrain, grâce à la base solide et concrète de savoir-faire accumulé par l'équipe pluridisciplinaire du centre l'Espoir



La certification a été délivrée au titre
de la catégorie d'actions suivantes :
Actions de formation



NOS VALEURS



HUMANISME

Présent dans le respect, la bienveillance, l'empathie et la compassion. C'est aussi l'accompagnement global, la non-discrimination, l'ouverture et le don de soi.



PROFESSIONNALISME ET ENTREPRENARIAT

Traduit par le savoir-faire, l'expertise et aussi l'exigence (métier, économique, sociale), la juste prise en soins, la conscience professionnelle et la Recherche et l'Innovation misent en œuvre au service de projets déclinant l'ambition associative.



ESPRIT D'ÉQUIPE

C'est la solidarité, se faire confiance, se considérer aussi, savoir écouter le patient, les professionnels et communiquer entre établissements solidaires.



ÉTHIQUE

C'est envisager les questions posées par les développements futurs en lien avec des partenaires éclairés, à travers des espaces dédiés pour les patients et les professionnels.

POLITIQUE DE FORMATION

Politique de formation en lien avec les besoins du territoire

L'Espoir Formation inscrit sa politique de formation dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, en cohérence avec les orientations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et les exigences du référentiel national Qualiopi.

Notre offre de formation est construite à partir d'une analyse régulière des besoins en compétences du territoire, menée en lien avec :

- Les établissements sanitaires partenaires (hôpitaux, cliniques, services de soins de suite et de réadaptation) ;
- Les acteurs institutionnels (ARS, OPCO Santé, Conseils régionaux) ;
- Les professionnels de terrain, à travers les retours d'expériences, les évaluations et les bilans post-formation.

Cette veille territoriale et partenariale permet d'identifier les priorités locales de santé

Prise en charge des pathologies chroniques et neurologiques, qualité et sécurité des soins, bientraitance, accompagnement du vieillissement, attractivité et fidélisation des soignants.

Les formations sont ainsi conçues pour renforcer la pertinence, la qualité et la sécurité des pratiques professionnelles, tout en favorisant le développement des compétences dans une approche centrée sur la personne soignée.

En s'appuyant sur les recommandations de la HAS et sur les politiques régionales de santé, L'Espoir Formation contribue activement à la montée en compétences des acteurs du système de santé et au développement durable de l'offre de soins sur le territoire.

NOS FORMATIONS

Modalités d'inscription

- Formations inter-entreprises :

La préinscription s'effectue directement en ligne via nos formulaires disponibles sur les sessions planifiées, ou sur simple demande par téléphone ou par mail.

- Formations intra-entreprise ou sur mesure :

Nos équipes sont à votre écoute pour construire, avec vous, une réponse adaptée à vos besoins, à votre organisation et à votre public accompagné. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une proposition personnalisée.

Délais d'accès et validation de l'inscription

- Nous nous engageons à répondre à toute demande d'inscription sous 5 jours ouvrés.
- Une convention de formation est transmise lorsque la demande émane de l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences.
- Un contrat de formation individuel est adressé lorsque la demande est à l'initiative personnelle (indépendant, libéral...)

Accessibilité

- L'Espoir Formation dispose de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (ERP de catégorie 3) et conformes à la réglementation en vigueur.
- Pour les formations réalisées en dehors de nos locaux, nous veillons à ce que les lieux choisis soient également adaptés.
- En cas de handicap sensoriel ou de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap afin que nous puissions prévoir les aménagements nécessaires et garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

NOS FORMATIONS



Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Cas pratiques
- Mises en situation
- Evaluations des pratiques



Supports pédagogiques :

- Supports d'animations
- Fiches pratiques
- Livrets pédagogiques transmis à chaque participant en fin de formation



Modalités d'évaluation :

- Tests de positionnement effectués en début de formation
- Les acquis sont évalués tout au long de la formation ainsi que par un questionnaire en fin de formation

L'ORGANISATION



Votre vie au centre

Vous êtes accueilli au sein de L'Espoir Formation dans des salles de formation spécialement équipées et dédiées.

Toutes les salles sont équipées d'un ordinateur connecté à internet, d'un vidéoprojecteur, de tableaux blancs, d'ordinateurs dédiés aux stagiaires* (*selon le type de formation)



Transport

Le Centre est proche de la gare de LILLE, accessible par métro, station «Square Flandres », ou par l'autoroute A1 ou E17 (cf plan). Un parking privé est accessible en donnant votre identité à l'accueil.



Restauration

Une collation vous attend en début de journée.

Un repas comprenant une entrée, un plat, un laitage, un dessert et une boisson vous est servi sur place pendant la pause déjeuner.

La restauration sur place est incluse dans le prix de la formation.

Si vous souhaitez déjeuner à l'extérieur du Centre, merci de le spécifier lors de l'inscription.



Horaires

Les formations sont dispensées de 9:00 à 17:00.

L'ORGANISATION

NOS RÈGLES DE VIE DANS LE CENTRE



Il est strictement interdit de fumer, de vapoter et de consommer de la drogue ou de l'alcool au sein du centre.
Des endroits dédiés à l'extérieur sont disponibles pour fumer ou vapoter durant les pauses.



Veuillez respecter le silence et le calme au sein du centre afin d'assurer la tranquillité des patients et du personnel



En cas d'incendie, veuillez suivre les instructions du personnel

NOS RÈGLES DE VIE EN FORMATION



Le téléphone portable n'est pas autorisé pendant la formation



Nous vous remercions d'émerger à chaque demi-journée ainsi que de remplir les documents nécessaires à la formation sur les consignes du formateur



Bienveillance, respect, confidentialité, droit à l'erreur lors de l'apprentissage, ponctualité et engagement sont des règles nécessaires au bon déroulement de nos formations

REGLEMENT INTERIEUR

1) DISPOSITIONS GENERALES

Article 1-1 : Objet du règlement

En application des dispositions de l'article L.6352-3 du Code du travail et en vertu de son pouvoir réglementaire général et collectif, ce règlement intérieur, destiné aux stagiaires, fixe ci-dessous les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Article 1-2 : Champ d'application et caractère obligatoire

Les dispositions instituées par le présent règlement intérieur s'imposent de plein droit à l'ensemble des stagiaires de chaque formation.

2) HYGIENE ET SECURITE

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, il est rappelé que lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité de d'hygiène applicables sont celles de ce dernier règlement. Lorsque la formation se déroule dans les locaux de l'organisme de formation ou dans des locaux extérieurs à l'organisme de formation non dotés d'un règlement intérieur, il sera appliqué l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Article 2-1 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 2-2 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au formateur ou au responsable de l'organisme.

Article 2-3 : Boissons alcoolisées

Il est interdit de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 2-4 : Interdiction de fumer

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux où se déroule la formation.

REGLEMENT INTERIEUR

3) DEROULEMENT DE LA FORMATION

Article 3-1 : Horaires, absences et retards

Les horaires seront communiqués à l'occasion de l'envoi de la convocation.

L'émargement sera effectué par les stagiaires au fur et à mesure du déroulement de l'action par demi-journée.

Le responsable de la formation se réserve la possibilité de modifier les horaires. En cas de retard éventuel, le stagiaire pourra être prié par le formateur de ne reprendre qu'à une heure indiquée.

Article 3-2 : Communications extérieures

Pour un bon déroulement de la formation, l'usage du téléphone portable n'est pas autorisé pendant les sessions de formation sauf pour utilité administrative (émargement numérique) ou pédagogique (Quizz interactifs)

En cas de nécessité impérative de communiquer, l'autorisation doit être demandée au formateur

Article 3-3 : Propriété intellectuelle

Les vidéos, photos ou enregistrements audio ne sont pas autorisés pendant la formation. Leur usage sera strictement limité au cadre pédagogique de la formation reçue.

Article 3-4 : Droit à l'image et communication externe

Dans le cadre de la communication institutionnelle de L'ESPOIR Formation (site internet, réseaux sociaux, publications, supports de communication), des prises de vues (photographies, vidéos) peuvent être réalisées au cours des actions de formation.

La participation à ces prises de vues n'est en aucun cas obligatoire.

Les stagiaires pourront être sollicités pour y participer uniquement sur la base du volontariat et après signature d'une autorisation écrite spécifique précisant les conditions d'utilisation de leur image (durée, supports, finalités).

En l'absence de cette autorisation signée, aucune image identifiable d'un stagiaire ne pourra être utilisée par L'ESPOIR Formation.

Article 3-5 : Responsabilité en cas de vol ou endommagement de biens personnels

ESPOIR Formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

Article 3-5 : Conséquences

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail.

REGLEMENT INTERIEUR

4) MENTIONS D'INFORMATION

L'ESPOIR Formation s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données personnelle (loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978 et Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 dit RGPD).

Le Centre de Formation recueille et traite des informations vous concernant dans le cadre de votre parcours de formation. Ces informations sont des données personnelles.

Ces informations sont les suivantes :

Données d'identification : nom, prénom, fonction (profession), téléphone, adresse mail si vous êtes un professionnel exerçant à titre libéral, ainsi que toutes les informations que vous transmettrez de votre propre arbitre au Centre l'Espoir

Le Centre de Formation traite ces informations sur la base de l'intérêt légitime de celui-ci à proposer aux professionnels de santé des formations afin d'améliorer la prise en charge des patients.

Les destinataires de ces données sont uniquement les personnes en charge du Centre de Formation, les formateurs ainsi que le service comptabilité. Ils sont tous soumis au secret professionnel.

Ces données sont conservées selon les durées de conservation prévues par la législation en vigueur.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez de droits sur vos données et notamment :

- Le droit d'accéder à vos données
- Le droit de rectifier vos données qui seraient incomplètes ou inexactes
- Le droit d'effacer vos données
- Le droit à la limitation du traitement de vos données
- Le droit de vous opposer au traitement de vos données

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Centre l'Espoir par mail : dpo@centre-espoir.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : Plaintes en ligne | CNIL.

INFOS PRATIQUES



HERBERGEMENTS A PROXIMITE

Hôtel Ibis

Quartier Hôtel de ville
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tel 03 20 91 81 50
[Site internet](#)

B & B Hôtels

1 rue des carriers 59260
LEZENNES
Tél : 08 92 78 29 29
[Site internet](#)

Hôtel 1ère Classe

Rue Chanzy
59260 LEZENNES
Tél : 03 20 47 22 36
[Site internet](#)

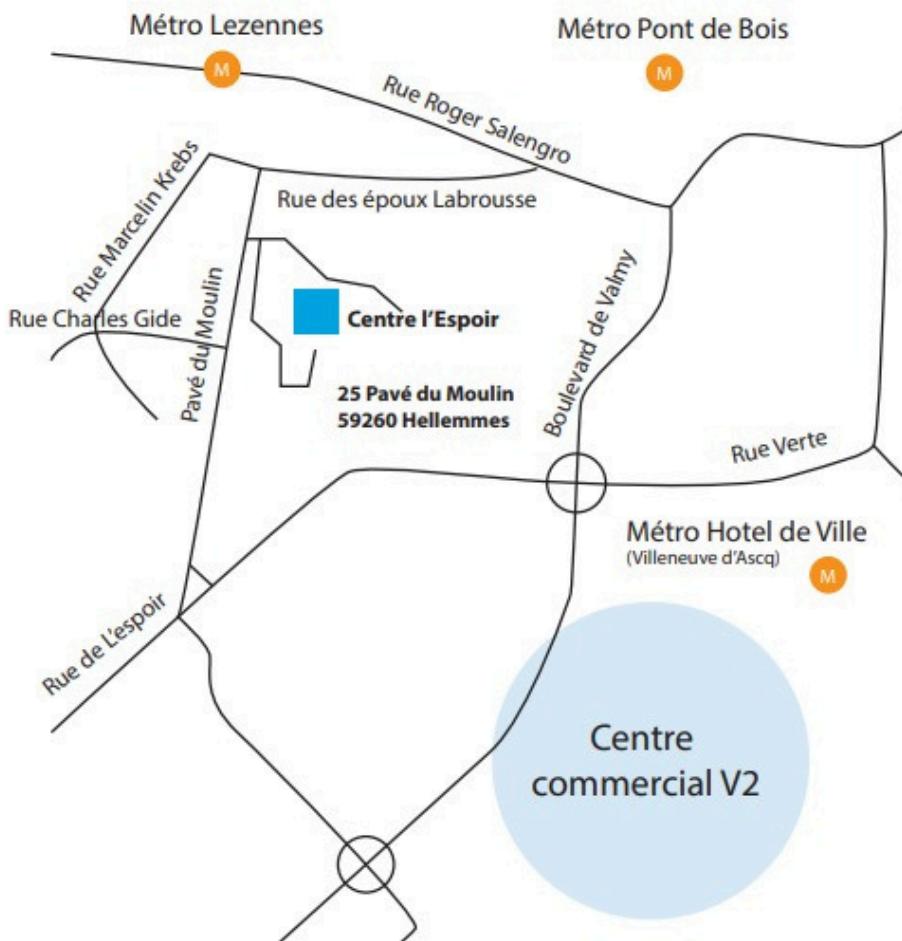
Hôtel Grill Campanile

48, avenue Canteleu
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 91 83 10
[Site internet](#)

INFOS PRATIQUES



PLAN D'ACCES



En métro

Ligne « CHR - 4 CANTONS »

- descendre à la station SQUARE FLANDRES
- aller vers VILLENEUVE D'ASCQ.
- Prendre la passerelle/escalier piétons au fond de l'allée de Verdun, puis à gauche et la première rue à droite.

Le Centre est sur la gauche en retrait (cf. plan d'accès). Compter 10 minutes à pied.



En bus

Arrêt « Hotel de Ville » : lignes 18 et 32.



Nous contacter

**Pour toute question ou demande d'informations,
contactez nous par téléphone ou par e-mail**



03 20 05 86 27



formation.espoir@centre-espoir.com



Cliquez et
Consultez
notre site



Cliquez, visitez notre page
LinkedIn et suivez nos
actualités